

2016_CT2_283

OBJET : Ressources - Finances - Budget Primitif 2017 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à ROLANDO Christian – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BOULAN Michel – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_283-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources

Finances

■ Séance du 8 décembre 2016

02_1_15

■ Budget Primitif 2017 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 15 décembre 2016



■ **Budget Primitif 2017 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les opérations de création de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) réalisées en régie sont gérées en budget annexe. En effet la M57 stipule que : *«les opérations relatives aux lotissements ou d'aménagement de zone sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du*

budget de la collectivité et individualiser les risques financiers de telles opérations qui peuvent être importants compte tenu de la nature de ces opérations et de leur durée.»

Le budget annexe de l'Aménagement regroupe ainsi deux opérations de création de ZAC :

- ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil ;
- ZAC du Grand Pont à La Roque d'Anthéron.

L'ensemble des dépenses et des recettes inhérentes à ces deux opérations sont imputées sur le budget annexe afin d'avoir une vision complète du coût de l'opération d'aménagement. Il s'agit des dépenses d'acquisitions foncières, des frais d'études (assistance à maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre,...) et des prestations liées à la commercialisation des lots.

Le budget annexe de l'aménagement doit être équilibré.

Le détail des postes par opération est le suivant :

ZAC du Carreau de la Mine - Meyreuil

La commercialisation de la ZAC est quasiment achevée.

Les dépenses concernent :

- les prestations liées à la commercialisation des lots (architecte urbaniste de la ZAC et géomètre) ;
- les travaux d'aménagement et de traitement des sols du dernier lot à commercialiser.

Les recettes du budget annexe proviennent des cessions de lots sur la ZAC du Carreau de la Mine et sont estimées à 0,5 millions d'euros pour 2017.

ZAC du Grand Pont – La Roque d'Anthéron

Les dépenses concernent des achats d'études afin d'aménager les terrains.

Le budget annexe de l'Aménagement s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2017
11	6015	Terrains à aménager	-
11	6045	Achat d'études, prestations de service	2 020 000
11	605	Achat de matériel, équipements et travaux	100 000
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	512 550
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			2 632 550
RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2017
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	120 000
042	7133	Variation des stocks	2 000 000
70	7015	Vente de terrains aménagés	512 550
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			2 632 550
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2017
040	3555	Stocks de terrains aménagés	120 000
040	3354	Etudes et prestations de services	2 000 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			2 120 000
RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2017
16	168751	Avance du Budget Principal	1 607 450
040	3555	Stocks de terrains aménagés	512 550
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			2 120 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Le Budget Primitif 2017 du budget annexe de l'Aménagement du Conseil de Territoire du Pays d'Aix est adopté, par nature, tel qu'il vous est présenté ci-dessus.

Pour enrôlement
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

OBJET : Ressources - Finances - Budget Primitif 2017 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 16 DEC. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_283-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016